

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 11/07/2011

Réception par le Prefet : 11/07/2011

Publication : 13/07/2011



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP 2011-7-5-3

Séance du vendredi 8 juillet 2011

CONSTRUCTIONS ET GROSSES REPARATIONS AUX BATIMENTS COMMUNAUX ET EDIFICES CULTUELS DEUXIEME PROGRAMMATION POUR 2011

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n°CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n°CG-2010-2-5-1 du 25 juin 2010 relative notamment à l'approbation du Contrat de Territoire de Vie Florival – Vignoble – Plaine du Rhin,
- VU la délibération n°CG-2010-4-5-1 du Conseil Général du 7 décembre 2010 relative au budget 2011 de la Délégation à l'Action Territorialisée et accordant une délégation à la Commission Permanente pour programmer, au titre de l'exercice 2011, les dossiers éligibles dans les programmes susvisés,
- VU le rapport du Président du Conseil Général


APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve au titre de l'exercice 2011, la 2^{ème} programmation en matière de constructions et grosses réparations aux bâtiments communaux et aux édifices culturels, selon la répartition figurant sur les annexes jointes au rapport et ce, pour un montant de :

- 576 762 € pour les bâtiments communaux, dont 66 525 € au titre des Contrats de Territoire de Vie,
- 31 345 € pour les édifices culturels,
- 10 191 € pour les presbytères.

- Précise que les dépenses correspondantes seront à prélever sur le programme F 234 – Chapitre 204 – Fonction 312 – Nature 20414 (pour les opérations communales) et Nature 20418 (pour les établissements publics).

LE PRESIDENT
Pour le Président
du Conseil Général du Haut-Rhin
et par délégation,
le 1^{er} Vice-Président



Rémy WITH

Adopté
voix contre
abstentions